
Une politique de l'eau adaptée à notre territoire ?

*C'est tout simplement
une question de survie pour
notre agriculture ardéchoise*

Jean-Luc FLAUGERE

Notre Ardèche a cherché, à toutes les époques et dans tous les domaines, à utiliser judicieusement la ressource eau, traditionnellement le long de nos rivières, profitant également des grands aménagements de la CNR sur le Rhône, des barrages EDF sur différents points du territoire.

De nombreux articles des *Cahiers de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent* ont recensé l'empreinte de tous ces efforts pour que vivent et se développent tous les Ardéchois. Rappelons-nous aussi combien nos rivières ont été source d'énergie pour faire tourner au plus profond des vallées tous nos moulins source d'emplois pour tous nos ruraux (y compris les épouses et les filles d'agriculteurs...).

Nos paysans possédaient également un savoir ancestral d'aménagement et d'entretien des « béalières » pour irriguer doucement les prairies, nos petits vergers à flanc de montagne. Ils avaient déjà des pratiques collectives d'usage de l'eau, en témoigne la création en 1906 de la première association d'irrigants « de Baffi » à Saint-Vincent-de-Dureford (1).

A partir des années 65-70, suite aux grands travaux

d'équipement structurants que réalisait pour le Département le Syndicat mixte, les premiers périmètres d'irrigation (Chassezac, Chomérac...) ont vu le jour et ont eu un impact fondamental pour le développement de notre agriculture ardéchoise et la vie de nos agriculteurs.

Force est de constater que l'évolution du climat vers plus de sécheresse et l'embroussaillage continu et progressif de nos montagnes ardéchoises, que ne peut plus entretenir l'agriculture à elle toute seule, contribuent fortement à une grande diminution de la « ressource en eau ».

Il est évident que l'eau n'est pas seulement réservée à l'agriculteur et le schéma hydraulique départemental de 2009 (2) recense tous ces différents usages et besoins dans notre département.

La profession avait déjà amorcé une réflexion interne sur l'usage de l'eau il y a vingt ans ! Les prémices d'un schéma hydraulique agricole, réalisées par la Chambre d'Agriculture en 1992, avaient été élaborées à partir de la réflexion même de groupes d'agriculteurs sur leurs territoires.

1. On consultera avec plaisir un extrait de l'assemblée générale de l'Association d'Encouragement à l'Agriculture du 30 janvier 1907 sur la première association d'irrigants à Saint-Vincent-de-Durfort.

2. Document de référence pour l'irrigation durable en Ardèche (DRIDA) demandé par le Conseil général.



Ces groupes ont analysé les différents scénarios d'évolution possibles : « au fil de l'eau » ce sont les tendances lourdes, « je laisse faire » et quels sont les facteurs de rupture ; ou « scénario à contre-courant » ou « scénario catastrophe ». Étaient mis en exergue le jeu des acteurs (agriculture, collectivités locales, organisations économiques...) et les conséquences de chaque scénario pour l'agriculteur qui irrigue.

Voilà pourquoi lors de la session de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche du 1er décembre 2011, je suis intervenu vigoureusement pour réclamer une politique de l'eau adaptée non seulement à l'agriculture ardéchoise mais aussi à tous les usagers. Il faut tenir compte de l'exigence fondamentale pour tous les citoyens de notre pays d'économiser l'eau. Nous allions faire des efforts dans ce sens, mais bien calculés, bien cohérents, avec, en parallèle, un soutien décisif et adapté pour ne pas obérer définitivement l'existence de nos petites exploitations et tout simplement de la vie du milieu rural.

Nous devons agir sur les équipements de stockage de l'eau, l'irrigation et la protection des cultures. Notre département bénéficie d'une pluviométrie importante qui permet de réaliser des ouvrages de stockage pour l'irrigation et pour les autres usages.

Nous devons, ensemble avec nos partenaires : l'Etat, les collectivités et les autres usagers, trouver des solutions intelligentes et adaptées aux réels enjeux de la production alimentaire. Par une concertation politique

entre les partenaires que sont les services de l'Etat, les élus des collectivités territoriales et locales, les représentants des syndicats d'eau potable et de rivières, de la pêche et les associations de protection de la nature, les acteurs de l'hydroélectricité et la profession agricole, il nous faut envisager cette question du développement du stockage de l'eau au regard des enjeux du territoire.

Lors d'une rencontre avec le préfet et le président du Conseil général, nous avons validé le principe de conduire avec tous les acteurs concernés par la problématique de l'eau un travail prospectif pour dégager des solutions concrètes pour l'Ardèche, afin de s'adapter au nouveau contexte résultant du réchauffement climatique et de sa conséquence principale, la raréfaction de la ressource en eau en été.

Nous avons posé les grandes lignes d'une gouvernance et validé les orientations proposées par la Direction Départementale des Territoires, à savoir : économiser la ressource, prospecter de nouvelles ressources et partager la ressource. Je m'étais réjoui de cette première étape et avais rappelé notre engagement à nous, profession agricole, de nous investir dans ces groupes de travail dès le mois suivant.

L'approche globale du problème est indispensable. La sécheresse de 2011 a mis en exergue la forte exposition de notre territoire et de ses activités au manque d'eau en été.

Le réchauffement et l'assèchement de notre territoire, en particulier au printemps et en été sont confirmés. Le caractère méditerranéen et semi-aride qui caractéri-

se les régions plus au sud apparaît comme une tendance de l'évolution du climat qui sévira sous nos latitudes, preuves scientifiques à l'appui.

Nous sommes déjà passé d'un climat tempéré à un climat tempéré sec qui porte bien son nom.

Rappelons que les scientifiques de Météo France prévoient la normalisation de la canicule à une fréquence d'un été sur deux d'ici à 2050 ! Les conséquences touchent tout le territoire et tous les usages :

- En 2011, des syndicats de distribution d'eau potable ont dû approvisionner certains réseaux avec des camions citernes.

- Le soutien à la rivière Ardèche risque d'être insuffisant et inférieur aux besoins nécessaires à l'économie touristique (camping, activités, canoës).

- Des entreprises industrielles qui ont d'importants besoins en eau sont inquiètes pour leur fonctionnement, leur activité et leurs emplois.

C'est toute l'Ardèche qui est concernée ainsi que l'ensemble de ses activités. Ce travail collectif avec tous les acteurs est indispensable et les agriculteurs sont prêts à écouter les besoins des autres acteurs, car ils sont eux aussi citoyens consommateurs d'eau, utilisateurs des espaces naturels.

Quelques repères essentiels :

1 - En Ardèche, les surfaces irriguées représentent moins de 5% de la SAU (surface agricole utile), soit moins de 7 000 ha. En Ardèche, lorsqu'on parle de cultures irriguées on parle de 1,2% de la surface totale du département.



2 - L'irrigation qui est pratiquée en Ardèche n'est globalement pas une irrigation intensive dans l'unique but d'optimiser les rendements, il s'agit d'une irrigation qui vise à sécuriser la production et les systèmes de production. Près de la moitié sont des cultures pérennes (arboriculture, vignes et petits fruits), 15% sont consacrées au maraîchage et aux semences, le reste 40% se répartissant entre cultures de céréales, fourrages et semences.

3 - En Ardèche, les exploitations sont de petite taille par rapport aux exploitations de la région, et l'agriculture ardéchoise a fait le choix des produits de qualité dans des circuits courts ou des marchés de proximité, mais : en arboriculture, sans irrigation pas de production de fruits de qualité ; en maraîchage, tous les citoyens qui ont un bout de jardin le savent bien, sans irrigation pas de production ; en élevage, dans les systèmes de production ardéchois, l'irrigation permet de sécuriser une partie de la production fourragère, on l'a encore vu cette année. Répétons-le, il s'agit d'une irrigation de sécurisation.

4 - L'agriculture ardéchoise contribue à l'entretien et la préservation du milieu naturel.

Nous avons de nombreuses réalisations sur la préservation des zones humides, dans le domaine de l'agropastoralisme, sur l'entretien du patrimoine hydraulique cévenol et de la biodiversité associée. L'agriculture ardéchoise préserve déjà beaucoup de zones humides. La majorité des zones « Natura 2000 » sont des espaces valorisés par l'agriculture.

5 - Confrontés tous les jours au milieu naturel, nous savons que l'eau est un bien rare, qu'il nous faut l'économiser et qu'il faut s'adapter. Dans le cadre de Climfourer, ce programme que nous conduisons avec la recherche sur le thème : climat-fourrage-élevage, nous travaillons déjà sur des solutions d'ordre technique (variétés adaptées à la sécheresse) et stratégique (meilleure valorisation des ressources fourragères et pastorales pour le système d'élevage).

Mais ces adaptations deviennent marginales quand, naturellement, l'eau vient à manquer et que plus rien ne pousse. La plante miracle qui pousse sans eau, l'INRA ne l'a pas encore trouvée.

6 - Il y a de l'eau en Ardèche ! Lors de la session en juin 2011, il nous a été exposé, à partir de la pluviométrie annuelle, les hypothèses de la DREAL sur le volume d'eau qui ruisselle et rejoint les cours d'eau. Ce volume représente 1,48 milliards de m³. Volume que nous pouvons comparer au volume stocké aujourd'hui par l'agriculture avec les ouvrages collectifs ou individuels - d'après les données issues du RGA - soit environ 7 millions de m³. Si l'on fait le rapport du volume stocké actuellement par rapport à l'écoulement des eaux, l'agriculture stocke 0,5% de ce qui s'écoule chaque année !

Ces chiffres vous paraissent démesurés ? Revenons sur un événement climatique de l'automne 2011. Tout le monde se rappelle les fortes précipitations du 1^{er} au 6 novembre 2011. En prenant la moyenne de cet épisode pluvieux sur le département, soit 370 mm (données fournies par Météo France), cela représente un volume moyen de 2 milliards de m³ de précipitations pour le

département de l'Ardèche en six jours. Ce chiffre est énorme.

En prenant le même ratio de 40% d'eau qui a ruisselé, ce qui est peut être sous-évalué, cela représente tout de même plus de 800 millions de m³ en seulement six jours ! Soit près de cent vingt fois ce qui est actuellement stocké par l'agriculture (7 millions de m³) : le potentiel de stockage est énorme, sans atteinte majeure à l'environnement !

7 - Face à ces constats, nous, agriculteurs, disons que la question essentielle est : quel avenir voulons-nous pour notre territoire ?

Si comme c'est le cas actuellement il y a un consensus entre tous les acteurs vivants sur ce territoire pour préserver sa richesse naturelle et développer une économie diversifiée valorisant ce patrimoine avec une agriculture productrice de produits de qualité sur des marchés de proximité, nous devons nous poser la question de l'eau.

8 - On est bien sur un problème d'aménagement du territoire. La ressource en eau est abondante. La problématique se situe aujourd'hui au niveau de l'accès à cette ressource. Les difficultés ne sont pas uniquement techniques et économiques, elles sont surtout politiques et réglementaires. L'approche sectorielle nous a empêchés d'appréhender le problème dans sa globalité. C'est un peu comme si l'on avait voulu équilibrer le développement durable en oubliant l'économique et surtout le social.

Si l'on convient de la nécessité d'aborder les impacts environnementaux d'un ouvrage de stockage, il doit en être de même sur les impacts environnementaux de l'activité agricole qui sera maintenue par l'accès à cette eau stockée.

Pour quelques hectares un tant soit peu intensifiés par l'irrigation sur une exploitation, c'est toutes les surfaces entretenues, les espaces naturels et leur biodiversité associée qui s'en trouvent préservés.

On peut se permettre de penser que le problème des étivages estivaux pourrait résulter de la déprise agricole sur certains secteurs du département. 1 hectare de végétation de bord de cours d'eau (de ripisylve) non entreteenu consomme autant d'eau que 10 hectares de maïs (dixit un scientifique intervenu dans un colloque sur l'eau pour Eyrieux-clair).

Ce sont tous ces points que nous souhaitons voir abordés lors de ces assises de l'eau ou états généraux de l'eau en Ardèche. Peu importe l'appellation, l'important c'est que ce débat ait lieu et qu'il débouche sur des propositions concrètes adaptées efficaces et durables pour l'ensemble du territoire.

Enfin, lors de notre session Chambre d'Agriculture du 30 mars 2012, je constatais une nouvelle fois combien notre agriculture ardéchoise était impactée fortement par les conditions météorologiques que nous subissons : manque de pluie de ce début de printemps, hiver particulièrement sec qui faisait que tout le département était en déficit hydrique... La végétation a besoin d'eau, les sols n'ont pas de réserve en raison des faibles pluies hivernales et les trésoreries des agriculteurs avec la sécheresse 2011 sont à sec elles aussi.



Heureusement la grande majorité des retenues collinaires sont pleines.

Le travail départemental initié par le préfet et le président du Conseil général a commencé. La conférence départementale sur l'eau que nous avons réclamée réunit l'ensemble des acteurs concernés par les différents types d'usage de l'eau : ménages, industrie, artisanat, tourisme, agriculture, énergie, milieux naturels car c'est bien les usages, l'ensemble des usages qu'il faut prendre en compte. Les usages agricoles sont un usage parmi d'autres, il n'est pas question de se laisser enfermer dans une quelconque posture de défense.

La voie que nous avons choisie est la voie du dialogue, de la participation, du débat avec les collectivités locales et les différents acteurs concernés... Nous nous positionnons comme le dit l'agronome Michel Griffon « *comme l'un des gestionnaires clé, comme des entrepreneurs proactifs des solutions environnementales* ».

Nous avons pleinement conscience que cela nous engage sur la voie du contrat avec les collectivités locales et les autres acteurs et que cela passe par des négociations concrètes en prenant en compte les enjeux locaux, entre toutes les catégories sociales concernées par la formidable complexité des écosystèmes.

Nous pensons que dans ce contexte de négociations, notre revendication pour notre activité agricole est légitime. Nous demandons, dans le but du maintien d'une agriculture diversifiée, que des solutions durables et satisfaisantes soient trouvées sur le territoire ardéchois pour nous permettre d'accéder à l'eau et nous protéger contre les sécheresses de plus en plus fréquentes. C'est pourquoi, il y a urgence à construire des solutions.

La ressource est là, nous n'avons pas besoin de la créer. Ce sont les modes de mobilisation qu'il nous faut inventer ensemble.